



Obligations légales parentales

Par Visiteur

J'ai 77 ans,marié sous le régime de la communauté légale propriétaire de ma résidence principale,nous avons une fille célibataire de 44 ans qui a un emploi,mais qui a fait un emprunt qu'elle ne peut pas rembourser ma question : a t'elle les moyens légaux pour exiger de nous de faire ce remboursement ?question correspondant à votre réponse : est si elle perd son emploi et se retrouve au chômage ,ou sans aucune réponse ,retrouve t'elle des droits vis à vis de nous ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Non votre fille n'a aucun moyen légal d'exiger de votre part le remboursement de son crédit et ce d'autant qu'elle a un emploi.

Cordialement